



Chardonnens Jean-Daniel, Péclard Cédric

Décret portant sur un crédit d'étude préalable à un crédit d'engagement devant aboutir à la réfection complète de la route Payerne – Prez-vers-Noréaz - Matran (tronçons fribourgeois)

Cosignataires : 46

Réception au SGC : 10.09.21

Transmission au CE : *10.09.21

Dépôt et développement

La route Payerne – Prez-vers-Noréaz - Matran doit faire l'objet de travaux ces prochaines années. Dès lors, il nous semble important qu'une étude globale prenne en compte les problèmes sur l'ensemble de ce tronçon. En effet, le contournement de Prez-vers-Noréaz est désormais acquis. Toutefois, les portions avant et après Prez-vers-Noréaz sont sujets à voir leur trafic augmenter en raison de l'explosion de la démographie qui pourrait croître de plus de 50% à l'horizon 2050 selon le plan directeur cantonal. Il faut donc avoir une vision sur le long terme et anticiper.

Selon la réponse du Conseil d'Etat à la question du député Jean-Daniel Chardonnens 2021-CE-112, il est prévu que le tronçon entre la sortie de Grandsivaz et la bifurcation sur Mannens fasse l'objet de travaux en 2022, de même que le tronçon entre la bifurcation sur Mannens et la frontière vaudoise en 2024. On y apprend également qu'une fiche du plan sectoriel vélo 2100-2c indique l'implantation possible de bandes cyclables sur ce tronçon ou un itinéraire cyclable séparé de la chaussée. Enfin, il est mentionné que le gabarit de la route est fixé par les limites du domaine public cantonal. Ceci sous-entend qu'un élargissement ne serait pas possible et que les travaux ne seraient que simple réfection.

Au vu de ces informations, il nous semble évident que tous ces travaux soient coordonnés et qu'une étude prenne en compte l'ensemble de ces paramètres dans une même réflexion. De plus, même si les limites du domaine cantonal sont fixées, le rôle de transit à forte fréquentation fait de cette route un axe important qui doit être réaménagé, sécurisé et élargi. D'ailleurs, un élargissement ne devrait pas être insurmontable, d'autant plus qu'une fiche du plan sectoriel vélo prévoit la possibilité de construire une piste cyclable. Aussi, la zone Rosé – Avry – Matran doit faire partie intégrante de cette réflexion pour aboutir à un projet qui englobe l'ensemble de cet axe allant de la Broye jusque sur l'autoroute A12.

Nous ne demandons pas de nouvelles routes pour plus de trafic, mais nous souhaitons une amélioration rationnelle d'un axe de transit existant qui nécessite rapidement des travaux. Nous voulons également que ceux-ci soient coordonnés et qu'ils fassent partie d'un projet global.

Par conséquent, par le biais de cette motion, nous demandons qu'un décret (art. 69 al. 1 lit. c LGC) soit soumis au Grand Conseil afin d'effectuer une étude préalable à un crédit d'engagement, lequel devra aboutir à la réfection complète de la route Payerne – Prez-vers-Noréaz - Matran (tronçons fribourgeois). Ces travaux devront permettre l'élargissement de cet axe routier (achat de terrain si nécessaire), prévoir la construction de voies propres pour la mobilité douce et donc améliorer tant la capacité que la sécurité de cet important axe routier. —

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).